



MAIRIE DE SAINT VICTORIEN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Le lundi 29 juin 2026 à 18h30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, Salle Vienne.

Présents : Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Didier DELAVERGNAS, Marie-Cécile SIMONNEAU, Stéphanie REIJASSE, Florian CHENE, Elodie RIBOT, Nicolas POIVRE, Carine JARDINIER, Corinne BLAIZEAU, Julien MASDIEU, Ophélie FEVRE, Frédéric BRUN, Victorine BACCOUNNAUD, Hervé LOUIS, Rose BONARDET, Emmanuel BAUDET, Rémy SORATROI, Christophe PIQUEREL

Secrétaire de séance : Corinne BLAIZEAU

Autre personne présente : Pascale COUTRET LANOUE, secrétaire générale de mairie

La séance débute à 18h42.

En préambule, le Maire invite tous les conseillers municipaux à être vigilant vis-à-vis des aînés, des personnes isolées, des personnes en situation de handicap compte tenu des aléas climatiques que nous avons vécus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 est soumis à l'approbation : il est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Frédéric BRUN à 18h50.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire, Guillaume SARRE, fait lecture de la proposition de règlement intérieur.

Corinne BLAIZEAU propose à l'article 8 : « le Maire adresse aux membres du conseil une seconde convocation. » d'ajouter la modification suivante « dans un délai de 3 jours. L'ordre du jour de cette seconde convocation doit être identique à la première convocation »

Elodie RIBOT propose à l'article 21 – alinéa a) : « Conformément à la loi, le bulletin communal d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers de l'opposition. Le conseil a décidé d'accorder un espace d'une demi-page maximum », la modification suivante : « pourra comprendre un espace réservé... »

Frédéric BRUN propose de donner la parole aux habitants après le conseil municipal. Le maire répond qu'il faut séparer les choses, que les habitants pourront prendre la parole lors de réunions publiques qui vont être organisées dans l'année.

Ce à quoi, Frédéric BRUN répond qu'il n'y en a jamais eu d'organisées, qu'il n'y en aura jamais.

Corinne BLAIZEAU propose de fixer des dates pour les réunions publiques. Il est suggéré de réfléchir à des dates en fin d'année 2026 pour laisser un peu de temps afin d'organiser des temps d'échanges avec les administrés.

Laurence BEIGE répond que le conseil municipal ne pourra pas répondre aux questions directement.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA DEMOLITION ET LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA CREATION D'UNE SALLE ACCESSIBLE PMR

Proposition travaux en 2027 vus en commission travaux.

La commune envisage de procéder à la restructuration d'une salle afin d'améliorer l'accueil et l'accessibilité du public, par la démolition d'une salle préfabriquée vétuste et la réhabilitation d'un bâtiment pour créer une salle accessible PMR, qui pourrait être utilisée pour les mariages, les conseils municipaux, les bureaux de vote, les réunions des associations.

Le montant des travaux s'élèverait à 132 884,92 € HT. La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) décomposée de la façon suivante :

- Montant des travaux HT	132 884,92 €
- Subvention CTD : 30 %	39 865,48 €
- Reste à charge de la commune : 70 %	93 019,44 €

Frédéric BRUN fait remarquer que la salle ne va pas être très grande.

Le maire répond que cette salle sera suffisamment grande pour l'utilisation envisagée et n'a pas vocation pour de la restauration. Cependant, une pièce adjacente pourra être rénovée pour un espace cuisine.

Il est demandé au conseil d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus, d'autoriser le Maire à solliciter le Département susceptible d'accorder une subvention pour ce projet.

Le plan de financement est voté à l'unanimité.

ACQUISITION FINANCIERE POUR LE PARKING AUX ABORDS DE L'ECOLE

Proposition travaux en 2027 vus en commission travaux

Il a été convenu l'acquisition d'un terrain de 5 000 m², actée chez Maître LASVERGNAS, pour un montant de 5 000 €. L'acte notarié montre une différence, qui définit une surface de seulement 3 700 m².

Pour que l'engagement initial soit respecté, il est nécessaire que le notaire établisse un acte modificatif incluant 1 300 m² supplémentaires, afin de pouvoir réaliser le bornage, pour prévoir d'entreprendre les travaux du parking pour les abords de l'école.

Le dossier est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE L'ECOLE

La commune envisage de réaliser un aménagement aux abords de l'école communale pour la création d'un espace de stationnement rue Louis Aragon.

Le devis présenté est calculé pour un sol perméable car des travaux en enrobé ne pourraient pas être subventionnés.

Le montant des travaux s'élèverait à 40 446,00 € HT. La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) décomposée de la façon suivante :

- Montant des travaux HT	40 446,00 €
- Subvention CTD : 20 %	8 089,20 €
- Reste à charge de la commune : 80 %	32 356,80 €

Carine JARDINIER demande combien de temps avant peut-on demander des subventions pour effectuer des travaux car elles pourraient être faites en 2027 pour 2028.

Pascale COUTRET LANOUE indique qu'une fois les subventions accordées, il y a un délai d'un an pour démarrer les travaux, que des organismes autres que l'état et le département existent, qu'il faut voir pour les solliciter.

Didier DELAVERGNAS précise que la commission travaux se réunira sur site le 17 juillet 2026.

Le maire explique que la demande de subvention sera faite auprès de l'Etat en novembre 2026.

Il est demandé au conseil d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus, d'autoriser le Maire à solliciter le Département susceptible d'accorder une subvention pour ce projet.

Le plan de financement présenté est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN

Par délibération du 4 juin 2026, le conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de la CC Porte Océane du Limousin, afin de tenir compte de la cession des gîtes de la Chassagne à la commune de Videix.

Les conseils municipaux de chaque commune membres doivent être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois après notification de la délibération du conseil communautaire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les statuts de la CC POL.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 : GRDF

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP).

GRDF versera un montant de 542,00 € pour cette redevance pour l'année 2026.

Il est nécessaire que la collectivité ait adopté une délibération pour le règlement de cette redevance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REDEVANCE CONTRACTUELLE DE CONCESSION (R1) - GRDF

La distribution publique de gaz naturel a été confiée par contrat de concession à GRDF. Conformément à ce contrat, GRDF verse une redevance de fonctionnement dite R1, qui a été revalorisée pour l'année 2026 à 1 516,50 €.

Il est demandé d'autoriser le Maire à solliciter GRDF pour le versement de cette redevance par l'émission d'un titre de recettes, qui sera inscrit à l'article 70323 du budget général 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 : Enedis

Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Enedis versera un montant de 245,00 € pour cette redevance pour l'année 2026.

Il est nécessaire que la collectivité ait adopté une délibération pour le règlement de cette redevance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ALIENATION D'UN CHEMIN AU PUY DE LA RUE CONSORTS TEILLAUD

Frédéric BRUN sort de la salle du conseil municipal, étant concerné par le sujet.

Le chemin situé entre les parcelles 45, 46, 47 et 49 sépare en deux la propriété de la famille TEILLAUD.

Il avait été décidé dernièrement qu'une enquête publique serait réalisée et que les frais de bornage seraient supportés par les demandeurs.

Les mouvements de personnel du secrétariat à cette période n'a pas permis la continuité du service de façon satisfaisante et la délibération n'a pas été établie.

Il est donc nécessaire pour lancer la procédure de déclassement de ce chemin de délibérer à nouveau.

Le lancement de la procédure est adopté à l'unanimité (18 pour).

Frédéric BRUN réintègre la salle du conseil municipal.

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES 200 ANS DE LA CASERNE DES POMPIERS DE SAINT-JUNIEN

La commune a été sollicitée par les pompiers de Saint-Junien pour une participation à l'organisation du bicentenaire de la caserne de Saint-Junien.

M. le Maire propose une participation financière d'un montant minimum de 100 € et ouvre à la discussion.

Frédéric BRUN trouve que la somme n'est pas très élevée.

Il est proposé la somme de 200 €.

Il est procédé au vote : 19 pour.

RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAL D'UN PROJET A VOCATION TOURISTIQUE ET DEMANDE D'EXAMEN AU TITRE DU 4° DE L'ARTICLE L.111-1-2 DU CODE DE L'URBANISME

Le Maire rappelle et indique à ceux qui n'étaient pas élus sur le mandat précédent que le projet qu'il va présenter à l'assemblée a déjà reçu l'unanimité des conseillers présents lors de la séance du 3 novembre 2025.

Florian CHENE, qui n'était pas élu sur le mandat précédent, quitte la salle du conseil municipal afin de ne pas interférer dans les décisions des élus.

Le projet augmente l'offre touristique de la commune (gîtes ruraux, chambre d'hôtes, base de pleine nature (descente en canoé, escalade, tir à l'arc, Terra Aventura...). Les commerçants locaux seront sollicités afin de favoriser le circuit court et des emplois pérennes seront créés.

Ce projet repose sur une insertion paysagère étudiée, permettant d'améliorer la qualité et la perception du site, et contribuant à une meilleure intégration dans son environnement.

Il s'agit d'hébergements insolites, composés de 4 lodges (un enterré, deux sur plot et un déjà existant). Ces infrastructures ne nécessitent que très peu d'emprise béton.

Dans le projet, l'impact des zones imperméabilisées sera amoindri.

Présentation faite du projet, le maire explique que le Sous-Préfet suggère à ce que le conseil municipal délibère afin de donner un avis favorable ou défavorable pour la modification de la zone naturelle, en zone naturelle avec habitations afin que le projet aboutisse.

Frédéric BRUN intervient, précise qu'il n'est pas contre le projet mais que cela peut être perçu comme une faveur par les habitants et qu'il votera contre cette délibération afin de se protéger.

Corinne BLAIZEAU fait lecture de l'article de la Charte de l'élu local « Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel » et précise qu'il va falloir être clair avec les habitants.

Le Maire précise que ce projet avait été évoqué avant l'élection de Florian CHENE au conseil municipal lors du mandat précédent. C'est un projet à l'étude depuis 3 ans.

Dans ce contexte, ce projet présente un intérêt communal au sens des dispositions du 4° de l'article L.111-4 du Code de l'urbanisme, qui stipule : « 4° Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 101-2 et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application ».

M. le Maire propose donc d'engager les démarches nécessaires à l'instruction de ce projet, notamment sa transmission aux services de l'état et sa présentation devant la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAF), afin que la zone sur laquelle se situe le projet puisse être classée en zone naturelle avec habitation (NH) et ne vienne impacter qu'une infime partie de l'enveloppe de la surface constructible convenue dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le maire soumet au vote le soutien du projet par le conseil municipal : 2 contre, 1 abstention, 15 pour, la proposition est adoptée à la majorité.

Florian CHENE réintègre la salle du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les commissions municipales :

Commission travaux :

Le support des lettres Saint-Victorien pour installer au rond-point du cimetière.

Dans la continuité de cette action, l'association AGHP souhaite, en partenariat avec la municipalité, réfléchir à installer une représentation découpée du pont de Saint-Victorien et de l'église.

Frédéric BRUN questionne pour savoir si la demande a été faite à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) par rapport à la lanterne des morts.

Le Maire indique que la demande va être faite aux architectes des bâtiments de France.

Il est proposé de faire vivre le rond-point au fil des saisons et des événements.

Un devis pour la continuité du marquage au sol qui va sur Oradour Sur Glane a été demandé.

Le grillage, le long de la voie ferrée, a été posé en bord de Vienne, il reste juste la partie privée.

Pour les salles de la Bernardie et Vienne, une étude est en cours pour le chauffage.

Projet d'isolation des combles sur tous les bâtiments de la commune.

L'église en attente de retour de la DRAC.

Installer un garage à vélo à l'école, la mairie et au stade.

L'éclairage est en cours autour des terrains de pétanque.

Cinq climatiseurs ont été installés à l'école maternelle pour un montant de 1 700,00 €. Les retours sont positifs. La salle verte de l'école va être équipée d'une climatisation en même temps que la végétalisation de la cour. Les canalisations des toilettes vont être rénovées également.

Le maire propose de passer la rue Alluaud à 30 km/heure, du rond-point à l'atelier de l'ancien menuisier et du pont à la rue Alluaud. Une information sera donnée aux citoyens avant le démarrage.

L'éclairage public va être modernisé et les coffrets vont être remis aux normes.

Conseil municipal des jeunes :

Les élections du conseil municipal des jeunes ont eu lieu le 19 juin 2026, dans les mêmes conditions que les élections municipales.

Les candidats peuvent se présenter du CE1 au CM2. Il y avait 27 candidats, 16 ont été élus.

Les élus étaient tous présents à la première sortie du 27 juin 2026 pour la commémoration.

Projet de mémoire locale :

Créer des portraits physiques sur les « gueules » de la commune, récupération de photos et autres documents. En collaboration avec le conseil municipal des jeunes, un appel à volontaires sera fait qu'il partagent leurs souvenirs auprès des élèves.

L'éveil :

Une proposition d'un nouveau format de l'éveil est présentée au conseil municipal par la commission communication. Un format 12-16 pages, tout en couleur avec de nouvelles rubriques, qui pourront évoluer au fil des parutions. Une première parution sera envoyée en septembre. Toujours sur le rythme de 3 par an.

Animations :

30 juin, pique-nique APE.

7 juillet 2026, guinguette par les associations.

11 juillet 2026, concours de pétanque pour les habitants de la commune.

18 juillet 2026, soirée moules frites et feu d'artifice.

4 août 2026, guinguette.

7 août 2026, marché festif.
Randonnée pédestre avec l'association « Pas à pas ».
Fêtes de Noël

La Poste :

La Direction de la Poste a sollicité un rendez-vous auprès du Maire et des Adjointes afin de faire un point sur les fréquentations du bureau de poste, des boîtes aux lettres jaunes sur la commune.

Constatant une baisse des fréquentations, il est proposé à la Commune d'ouvrir une Agence Postale Communale au sein de la Mairie sur un contrat de 6 ans.

Cette agence sera ouverte 12 heures par semaine.

Elle donnerait lieu à une aide de 10 000,00 € pour 6 ans pour effectuer des travaux sur présentation de factures.

Association « Foutez-nous la paix » :

Cette année, l'association travaille sur le thème de l'enfance. L'association propose divers ateliers en partenariat avec la Mairie et l'école de Saint-Victorien sur la semaine du 10 au 16 octobre.

La thématique tourne autour d'un enfant pakistanais qui a été esclave dès l'âge de 4 ans puis fut tué par balle dans la rue.

Un panneau sera installé retraçant l'histoire de cet enfant.

Il est proposé de baptiser le « City parc » du nom de cet enfant : Iqbal MASIH

Recrutement au secrétariat :

Il s'agit d'un poste d'adjoint administratif de catégorie C à temps plein.

Les entretiens sont faits. Il y a eu 40 candidatures, 6 ont été reçues.

La décision sera bientôt finalisée.

Le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques.

Aucune question n'étant posée, le maire remercie les membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.